

**RÈGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2018/2019**  
**ADDITIF N° 78**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 11 mars 2019 à 10h00 au 17 mars 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 2 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

Le 1<sup>er</sup> gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 console PLAYSTATION 4 + un jeu « Tom Clancy's The Division 2 Edition Dark Zone » en exclusivité chez Micromania Zing » d'une valeur unitaire de 419 (quatre cents dix-neuf) euros.**

Le 2<sup>ème</sup> gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 jeu « Tom Clancy's The Division 2 Edition Dark Zone » en exclusivité chez Micromania Zing » d'une valeur unitaire de 119 (cent dix-neuf) euros.**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.